

PAGE 1

◆ Le Directeur Régional de l'Organisation International du Travail (OIT) pour l'Afrique dans les locaux du Patronat burkinabé

PAGE 2

◆ Troisième session du Comité de pilotage (Copil) du Projet Initiative Pauvreté Environnement Burkina Faso phase2 (IPE2/BF)

PAGE 3

◆ Vers la création d'un Comité National de Négociations Commerciales

◆ Elaboration du plan d'actions de la Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle : Un groupe de travail en place

PAGE 4

◆ Situation nationale : contribution du Patronat burkinabé pour les réformes et la réconciliation nationale

PAGE 5

◆ Les projets de textes pour la promotion des pme au Burkina Faso validés

PAGE 6

◆ PAPED : Revue et finalisation des plans opérationnels

◆ Stratégie de mise en conformité des lieux de travail aux normes du travail : de nouvelles perspectives pour l'inspection du travail

PAGE 7

◆ Visite du Conseiller de la chambre de commerce du Luxembourg au Conseil National du Patronat Burkinabé

PAGE 8

◆ Formation professionnelle : Le CFPR-Z met 600 techniciens sur le marché de l'emploi

PAGE 9

◆ Nouvelles conditions d'intervention de la garantie interbancaire : la SOFIGIB à la rencontre des entrepreneurs

PAGE 10

◆ Changement climatique : Le Burkina se prépare pour la COP-21

Le Directeur Régional de l'Organisation International du Travail (OIT) pour l'Afrique dans les locaux du Patronat burkinabé



travail du Burkina Faso.

Au-delà des appréciations, les employeurs n'ont pas manqué de traduire la difficile situation qu'ils vivent depuis la période insurrectionnelle où le secteur privé a connu des dégâts considérables avant d'exprimer leurs préoccupations à l'attention du premier responsable du BIT pour l'Afrique. A ce titre, l'appui du BIT a été sollicité pour le renforcement des capacités du CNPB en matière de :

- accès au financement ;
- formation professionnelle ;
- mise en place du centre d'immersions pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans les entreprises ;
- promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- élaboration d'une stratégie de repositionnement du CNPB dans le dispositif institutionnel du secteur privé ;
- dynamisation des cadres de dialogue social ;
- élaboration ou la relecture de conventions collectives sectorielles ;
- mise en place d'un service normes et de conseil dans les chaînes d'approvisionnement ; lobbying, plaidoyer.

Répondant à la sollicitation des employeurs, le Directeur Régional de l'OIT a d'abord reconnu la similitude des préoccupations exprimées d'un pays à l'autre et surtout salué la pertinence et l'originalité des propositions faites par le CNPB.

Ce faisant, il a assuré les employeurs de la disponibilité du BIT à y apporter des solutions notamment à travers l'action de l'Equipe d'appui au travail décent de l'OIT basée à Abidjan.

En effet, à partir de septembre 2015, le bureau de l'OIT à Abidjan rouvrira ses portes sous la direction de Monsieur Dramane Hairada précédemment Directeur Général adjoint du Bureau de l'OIT à Dakar.

Le jeudi 23 juillet 2015, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu la visite de la délégation du Directeur régional de l'OIT pour l'Afrique, Monsieur Aenas Chapinga CHUMA.

Prévue depuis sa prise de fonction à la tête de la direction régionale, cette visite de travail et de prise de contact intervient en marge de la tenue à Ouagadougou de l'atelier sous régional sur la stratégie de mise en conformité des lieux de travail aux normes internationales du travail dans les pays membres de l'UEMOA, de la Guinée et du Tchad.

La délégation a été reçue par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA en présence de ses collègues membres du Bureau, des représentants de groupements et associations professionnelles et de l'équipe technique du secrétariat général du CNPB.

L'objectif de la rencontre, comme l'a relevé Monsieur CHUMA est de toucher du doigt les réalités du monde du travail ainsi que les difficultés auxquelles les employeurs du Burkina Faso font face.

Après les mots de bienvenue du Président du CNPB, le Directeur Régional du BIT pour l'Afrique et les membres de sa délégation ont été honorés à la fois des félicitations, des remerciements du Patronat, l'appui constant et l'intérêt sans cesse renouvelé au profit du monde du

Troisième session du Comité de pilotage(Copil) du Projet Initiative Pauvreté Environnement Burkina Faso phase2 (IPE2/BF)



Placée sous la présidence de Madame Haoua SARY, Secrétaire Permanente du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques (MERH) a organisé le mardi 11 Août 2015 dans la salle de conférences de Chic Hôtel de Koudougou la troisième session du Comité de pilotage (Copil) du Projet Initiative Pauvreté Environnement Burkina Faso phase2 (IPE2/BF).

Cette rencontre avait pour objectif d'examiner et d'adopter le plan de travail annuel tripartite des projets IPE2-SAG-PAGE 2015 et le rapport d'avancement du premier trimestre 2015 du projet IPE2.

Après le mot introductif de Madame SARY, les participants ont eu droit à deux présentations qui ont porté sur le plan de travail annuel tripartite des projets IPE-SAG-PAGE 2015 et le bilan des activités en cours pour l'année 2015.

Avant de se focaliser sur les projets Partenariat pour une Action sur l'Economie Verte (PAGE) et SWITCH Africa Green (SAG), le présentateur a rappelé la phase 1 et 2 du Projet Initiative Pauvreté-Environnement concernant le plan de travail annuel tripartite des projets IPE-SAG-PAGE 2015.

Le Partenariat pour une Action sur l'Economie Verte (PAGE) a été créé en 2013 par quatre agences des nations unies dont le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), en réponse à l'appel des Gouvernements réunis à la conférence de

Rio+20 et qui ont demandé aux agences de l'ONU de soutenir les pays intéressés à accélérer leur transition vers une économie verte solidaire dans le cadre du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

Le projet SWITCH Africa Green est un projet sous-régional relatif à l'économie verte couvrant six pays pilotes dont le Burkina Faso, l'Ile Maurice, le Ghana, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Ouganda. Il s'inscrit dans le cadre du plan décennal des Modes de Consommation et de Production Durables (MCPD) et de l'économie verte dont le Burkina Faso a souscrit. Le budget global du projet SWITCH Africa Green est structuré autour de trois (03) composantes qui sont:

Composante A : soutien/appui aux politiques. Cette composante va appuyer l'intensification des activités existantes pour promouvoir le développement des politiques et cadres réglementaires des MCPD et de l'économie verte dans les pays concernés.

Composante B : Le développement des affaires dans l'économie verte. C'est la principale composante du projet. Elle va soutenir la transition vers une économie verte inclusive en fournissant des services aux PME/PMI pour leur permettre de se lancer et développer les affaires dites verte ou en appliquant des pratiques de production plus durables respectant l'environnement.

Composante C : la mise en place d'un réseau (la communication et la production des connaissances). Il s'agit de fournir des services d'appui aux projets pour la mise en réseau et la communication entre les différents résultats issus des projets et les autres pays et la diffusion des connaissances.

Dans le souci d'une synergie des initiatives en cours dans les programmes et projets de développement, les différents partenaires ont convenu de l'élaboration d'un plan de travail annuel (PTA) unique pour les trois projets prenant en compte la transition et des priorités nationales avec un accent particulier sur l'appui à l'élaboration du second cycle de la SCADD pour une prise en compte effective des thématiques émergen-

tes : genre, économie verte, mode de production et de consommation durables, changement climatique et liens pauvreté-environnement.

L'effet attendu du projet est une croissance pro-pauvre et durable et que pour atteindre les objectifs fixés, les trois projets se focaliseront sur trois (03) produits majeurs composés d'activités suivantes :

Produit 1 : Les mécanismes de coordination de suivi et de prise de décisions pour une opérationnalisation des objectifs pauvreté- environnement sur la base d'une identification des barrières institutionnelles, réglementaires, financières et programmatiques.

Produit 2 : Les mécanismes de budgétisation et de financement innovant pour une croissance économique durable pro-pauvre qui intègre les objectifs pauvreté-environnement, genre et changement climatique.

Produit 3 : Acteurs de l'industrie et du secteur privé engagés dans les modes de consommation et de production durables. En ce qui concerne le rapport d'avancement du premier trimestre 2015 du projet IPE2, il a été précisé qu'au 31 mars 2015, quatorze activités ont été exécutées dont les principales sont entre autres :

- ◆ L'élaboration des termes de références de l'étude portant sur la fiscalité environnementale pour soutenir la mise en œuvre des objectifs du développement durable sous la SCADD ;
- ◆ L'élaboration des termes de références de l'étude portant sur les opportunités économiques, sociales et environnementales ;
- ◆ La tenue de l'atelier d'information et de sensibilisation du secteur privé des régions des Hauts Bassins et des Cascades sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises les 10 et 11 février 2015 à Bobo Dioulasso ;
- ◆ L'appui d'une mission de Nairobi du 25 au 26 mai 2015 en vue de consolider la programmation tripartite issue du PTA et du Budget annuel IPE2-SAG-PAGE

Vers la création d'un Comité National de Négociations Commerciales

Le 10 septembre 2015, la salle de conférence de la chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso a servi de cadre à un atelier de validation du projet de décret du Comité National de Négociations Commerciales. Organisé par la Direction Générale du Commerce (DGC), l'atelier avait pour but de valider le projet de décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National de Négociations Commerciales.

Les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce sont parfois trop complexes et étendus, toute chose qui nécessite un effort particulier pour leur compréhension. Aussi, dès 1997, le Gouvernement a mis en place une Cellule Nationale de Coordination de la mise en œuvre des accords de l'OMC, composée essentiellement des départements ministériels, dans le but d'assurer un suivi et une gestion efficace du système commercial multilatéral.

A partir de 2000, un décret sera pris pour renforcer les missions de cette cellule et élargir sa composition aux représentants du secteur privé et de la société civile. Indépendamment de l'existence de cette cellule, en 2005 à la faveur des négociations de L'Accord de Partenariat Economique, il sera mis en place une autre commission spécifique, la Commission Nationale de mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique.

En effet, l'on assiste à une situation de cohabitation de plusieurs organes distincts traitant des questions commerciales qui n'est guère singulière au Burkina Faso. Elle est également observée dans plusieurs pays de la CEDEAO.

Pour limiter la dispersion des ressources qui sont rares, la CEDEAO a recommandé aux Etats membres de rationaliser leurs organes chargés de suivre les accords com-

merciaux.

C'est pour mettre en pratique cette recommandation qu'il est envisagé, la création d'un Comité National de Négociations Commerciales (CNNC) prenant en compte les attributions de la Cellule OMC et de la Commission APE.

Selon le projet de décret de création du CNNC soumis à l'atelier, le Comité sera placé sous l'autorité du Ministre en charge du commerce et aura pour objectif de servir de cadre d'échanges et de réflexion sur toutes les questions en relation avec les négociations commerciales. Il sera composé de 38 membres issus de départements ministériels, des structures d'appui au secteur privé, des organisations professionnelles, de la société civile et du monde de la recherche.

Elaboration du plan d'actions de la Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle : Un groupe de travail en place

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a organisé le 11 août 2015 au Centre d'Evaluation et de Formation Professionnelle de Ouagadougou (CEFPO), un atelier de cadrage pour l'élaboration du plan d'actions opérationnel de la Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle (SGFP).

La formation professionnelle est de nos jours reconnue comme un moyen d'accéder à un emploi ou une occupation professionnelle. Aussi, les initiatives visant à la promouvoir se multiplient ces dernières années.

Ainsi, après adoption de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels en 2008 et le lancement du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PAPS/EFTP), il est apparu nécessaire d'élaborer une Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle.

Cette stratégie, élaborée grâce à l'appui du PAPS/EFTP a été adoptée par le Gouvernement en juin 2014. Elle est présentée comme une réponse au problème d'inadéquation entre la formation et les be-

soins du marché et autres contraintes ou insuffisances constatées dans le dispositif de la formation professionnelle.

Le document de stratégie adopté par le Gouvernement ne contient qu'une ébauche des activités à mettre en œuvre et se borne uniquement aux programmations du ministère en charge de la formation professionnelle. Aussi, un groupe de travail a été mis en place pour non seulement compléter le plan d'actions en ses aspects budgétisation, responsabilisation, indicateurs mais aussi l'élargir à d'autres acteurs qui ont des projets et programmes portant sur la formation professionnelle.

Cet atelier constitue la première réunion qui marque le début des travaux du groupe de travail composé de 23 membres. Il devrait permettre au Ministère de donner une orientation sur les grands principes et axes sur lesquelles le groupe va conduire son travail.

Une présentation de la Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle ainsi que du canevas de collecte a été faite.

De l'exposé, on retiendra que la Stratégie de Généralisation de la Formation Professionnelle comporte cinq axes d'intervention à savoir :

◆ L'amélioration du cadre juridique,

de la réglementation et du pilotage de la formation professionnelle ;

- ◆ l'accroissement de l'accès à la formation à toutes les couches sociales ;
- ◆ La modélisation de l'apprentissage et la formalisation des formes alternatives de formation et de transfert de compétences de métier ;
- ◆ L'accroissement de la qualité de la formation ;
- ◆ L'élargissement et le renforcement des mécanismes de financement de la formation professionnelle.

Une équipe restreinte composée de cadres du Ministère en charge de la formation professionnelle aura en charge de proposer un projet de plan d'actions opérationnel sur la base de l'ébauche de plan d'action contenu dans le document de la SGFP.

Le groupe de travail aura en charge de valider les outils de collecte et le projet de plan d'actions opérationnel que lui proposera l'équipe restreinte. Le processus prendra fin avec un atelier de validation et de dissémination qui réunira l'ensemble des acteurs du sous-secteur de la formation professionnelle.

Situation nationale : contribution du Patronat burkinabé pour les réformes et la réconciliation nationale



Le mardi 07 juillet 2015, une délégation du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a été reçue par le Président de la Commission de Réconciliation Nationale et des Reformes (CRNR), Monseigneur Paul OUEDRAOGO.

Forte d'une dizaine de membres, la délégation était conduite par le Président du CNPB, Monsieur **Birahima NACOULMA**. L'objectif de la démarche du Patronat burkinabè, comme l'a relevé le Président de l'institution, était de soumettre à la Commission les grandes préoccupations du secteur privé ainsi que les propositions de réformes à prendre en compte pour garantir la réconciliation et la paix sociale dans notre pays.

Une initiative bien accueillie par Monseigneur Paul OUEDRAOGO qui après son mot de bienvenue a assuré la délégation du patronat du grand intérêt que sa commission porte à la présente démarche.

L'exposé des préoccupations, fait par le porte-parole du Bureau du CNPB, Monsieur **Harouna TOGUYENI** a été précédé d'une brève présentation du patronat burkinabè articulée autour de l'historique de sa création, sa mission, ses objectifs, sa vision, ses activités, sa composition et

son mode de financement.

Au titre des préoccupations du secteur privé, le porte-parole du Bureau du CNPB a axé son plaidoyer autour de trois points prioritaires relatifs respectivement à la problématique du dédommagement des entreprises victimes des pillages et casses lors des événements insurrectionnels

d'octobre 2014, la question de la sécurisation des investissements privés et des zones d'activités économiques en générale au Burkina et celle liée au fonctionnement de la justice surtout en temps de crise.

Trois préoccupations dont Monsieur NACOULMA dira qu'elles sont essentielles



pour le secteur privé et mérite d'être examinées avec la grande attention afin de trouver des solutions à même de permettre au monde des affaires de contribuer efficacement à l'œuvre commune de réconciliation et d'édification d'une société démocratique, juste, libre et inclusive au Burkina Faso.

Dans ce sens et en guise de contribution,

la délégation patronale a formulé des propositions d'actions et de réformes qui ont été capitalisées par la Commission.

Mais ce qui a davantage retenu l'attention de Son Excellence Mgr Paul OUEDRAOGO, c'est la vision du patronat burkinabè sur le processus de la transition, vision au regard de laquelle, les hommes d'affaires ont plaidé pour une meilleure prise en compte du secteur privé dans les divers processus de réformes engagés au regard de l'importance capitale de la dimension économique dans toute initiative de refondation des systèmes de gouvernance.

En réponse, le Président de la commission a reconnu la légitimité et la pertinence des préoccupations formulées par le Patronat. Il a surtout mesuré l'ampleur des pertes subies par le secteur privé notamment en termes d'investissement et d'emploi.

Il a alors assuré la délégation patronale de la prise en compte de ses préoccupations et de la disponibilité de sa commission à travailler dans les limites de ses attributions à mettre en place des mécanismes de prise en charge des victimes avant la fin de la transition. En outre, en signe de bonne foi, il a souligné que des réflexions sont en cours pour la mise en place d'un organe de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission.

Fort de cette assurance, les membres de la délégation ont tour à tour remercié Monseigneur Paul OUEDRAOGO pour l'intérêt qui a été accordé à leurs préoccupations et les mesures entrevues afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations.

A quelques semaines de la fin des travaux de la CRNR, la contribution du Patronat burkinabè vient certainement apporter un éclairage nouveau et de pertinentes pistes de réflexion aux membres de la Commission dont les conclusions sont sans nul doute très attendues par l'ensemble des forces vives de la nation burkinabè.

LISEZ ET FAITES LIRE LE PATRONAT.NET

Les projets de textes pour la promotion des pme au Burkina faso validés

Du 23 au 24 juillet 2015, s'est tenu à Royal Beach Hôtel à Ouagadougou, un atelier national de validation des projets de textes pour la promotion des PME au Burkina Faso. Placé sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (MICA), Monsieur Sibiri SANOU, cet atelier qui a regroupé les représentants des départements ministériels, les structures d'appui aux entreprises et les organisations professionnelles du secteur privé dont le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) avait pour objectif principal de cet atelier était d'examiner et de valider les avant projets de loi d'orientation pour la promotion des PME et de la Charte des PME au Burkina Faso.

Durant ses deux jours, l'atelier a connu trois (03) communications qui ont porté sur les points suivants :

- ◆ L'avant projet de loi d'orientation pour la promotion des PME au Burkina Faso ;
- ◆ Le projet de charte des PME ;
- ◆ L'avant projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement de la commission nationale des PME.

De la première communication l'on a retenu essentiellement que le tissu économique de l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est composé à 80% de PME. Les PME jouent un rôle

important dans la création de la richesse, d'emplois et de formation professionnelle mais sont cependant confrontées à des difficultés d'accès au crédit bancaire classique, à la faiblesse de l'offre de la micro-finance, à l'insuffisance de la coordination dans la mise en œuvre des projets et programmes en faveur des PME et à l'insuffisance d'infrastructures d'accueil et de soutien aux PME. C'est eu égard aux difficultés et de la recommandation par la commission de l'UEMOA au pays de la nécessité d'avoir une charte des PME que le Burkina Faso a élaboré l'avant projet de loi d'orientation pour la promotion des PME d'une part et de favoriser et d'accélérer leur formalisation et leur dynamisation d'autre part.

Cet avant projet de loi comprend quarante huit(48) articles articulés autour de cinq(05) titres qui sont :

- ◆ Le titre I traite de l'objet de la loi, de la définition des PME, de l'éligibilité au statut de PME ainsi que de leur évolution d'une catégorie à une autre.
- ◆ Le titre II aborde les différentes mesures techniques, financières et managériales susceptibles d'être prises au profit des PME.
- ◆ Le titre III est destiné à faire la promotion de certaines PME des secteurs stratégiques ou des secteurs sociaux, ainsi que celles qui assurent la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique.
- ◆ Le titre IV définit les obligations

légales, fiscales et financières auxquelles les PME bénéficiaires des mesures sont assujetties.

- ◆ Le titre V traite des conditions d'application et d'entrée en vigueur de cet avant-projet de loi.

Au titre de la charte des PME, il comprend cinq titres portant respectivement sur les dispositions générales, des mesures générales d'accompagnement et de soutien aux PME, des engagements et obligations des PME, du règlement de différends et des dispositions finales.

De l'avant projet de décret portant attributions, composition et fonctionnement de la commission nationale des PME, l'on retient de cette communication que la commission nationale des PME a pour mission principale de veiller au respect et à l'application des dispositions de la loi d'orientation pour la promotion des PME et de celles de la charte des PME.

Après la série de communications, les participants ont été répartis en deux (02) commissions pour amender les documents et formuler des recommandations nécessaires.

A l'issue de deux jours de travaux en commissions, les participants se sont retrouvés en plénière pour restituer les résultats qui ont porté sur les observations de forme, de fonds et les recommandations.

Consulter le site du CNPB: www.patronat.bf

PAPED : Revue et finalisation des plans opérationnels

Le 20 août 2015 s'est tenu à Ziniaré à l'initiative de la Direction Générale du Commerce du Burkina, un atelier de revue et de finalisation des plans opérationnels du Programme des APE pour le Développement (PAPED).

Il faut rappeler que dans le cadre des négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, les deux parties s'étaient accordés que l'Afrique de l'Ouest allait définir un programme d'accompagnement des APE devant lui permettre d'atténuer les effets négatifs de l'ouverture des marchés. Aussi, la Commission de la CE-DEAO a élaboré le programme de l'APE pour le développement (PAPED) qui a pour objectif général de bâtir une économie régionale compétitive, harmonieusement intégrée à l'économie mondiale et qui stimule la croissance et le développement

durable. Pour son opérationnalisation, il a été demandé aux Etats membres de proposer un plan opérationnel à travers la formulation de projets nationaux qui seront en phase avec les objectifs du programme.

Le Burkina Faso à l'image des autres pays membres de la CEDEAO a amorcé le processus d'élaboration de son PAPED en 2009. Ce processus a abouti aux recensements de 47 projets, d'un coût global de 535,469 millions d'euros (environ 350 milliards de FCFA), émanant de départements ministériels, du secteur privé et de la société civile.

Cinq années après, la matrice des projets proposée par le Burkina a connu une révision et une priorisation intervenue en janvier et février 2014. Cette démarche avait permis de retenir en définitive 33 projets d'un coût global de 381,776 millions d'Euros.

Le présent atelier a pour but d'actualiser et de finaliser les fiches de projets prioritaires du Burkina afin qui permettra à la CE-DEAO de mettre à jour la matrice régionale des projets prioritaires du PAPED sur la période 2015-2019 estimé à un coût total de 6,5 milliards d'Euros. La mise à jour de la matrice s'inscrit dans la perspective d'une réunion entre l'Afrique de l'ouest, les Etats membres de l'Union Européenne et la Banque Européenne d'Investissement en octobre 2015 autour des modalités de contribution des parties prenantes aux financements du PAPED.

Concrètement, il s'agissait de revisiter les fiches de projets, finaliser les fiches incomplètes sur la base des informations des structures les ayant proposées, d'extraire les projets déjà financés ou qui ne sont plus prioritaires pour le Burkina.

Stratégie de mise en conformité des lieux de travail aux normes du travail : de nouvelles perspectives pour l'inspection du travail



Du 21 au 24 juillet 2015 un atelier sous régional a réuni dans la salle de conférence de l'hôtel Laïco à Ouagadougou les Directeurs Généraux du travail des huit (08) pays membres de l'espace UEMOA, de la Guinée, du Tchad, des membres du Comité de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Programme de renforcement de la conformité des lieux de travail aux normes ainsi que des membres de la Commission du Dialogue social du Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)/UEMOA.

Organisé par le Bureau International du Travail (BIT) avec la collaboration de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), cet atelier intervient un an après la rencontre des Directeurs généraux du travail de Bamako. Son objectif est de favoriser un échange d'informations et d'expériences

afin de définir une stratégie commune de renforcement des lieux de travail au moyen de l'inspection du travail.

Pour traduire à la fois l'intérêt et l'opportunité de l'événement, cinq intervenants se sont succédés à la tribune au nombre desquels l'on retient la remarquable allocution du Représentant du Président du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB), le Docteur KABORE Camille.

Ce dernier, avant le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), a salué à juste titre la tenue du présent atelier et rappelé la nécessité du renforcement des capacités de l'administration du travail pour mieux faire face aux défis que connaissent le monde du travail.

Au cours des travaux, les principaux défis ainsi que les difficultés qui entravent l'efficacité de l'inspection du travail ont été dressés suivant les réalités des différents pays et des recommandations fortes ont été formulées au titre des perspectives de solutions.

Si l'ensemble de ces recommandations tendent vers la restauration de l'autorité et des pouvoirs de l'inspection du travail, le Conseil national du patronat burkinabè présent à la rencontre a plaidé pour le renforcement des capacités des partenaires sociaux, le renforcement de la fonction de conseil au sein des administrations du travail et la forte implication des partenaires sociaux dans les initiatives de révision ou d'élaboration de la législation sociale.

L'ensemble de ces recommandations ont été déclinées en feuille de route et en plan d'action opérationnel qui ont été soumis à l'appréciation du conseil des ministres en charge du travail de la sous région. Les deux documents ont été adoptés suite aux observations et aux orientations des Ministres, de la Commission de l'UEMOA et du Bureau International du travail.

Ces documents ainsi validés consacrent la mise en route de la stratégie commune qui sera déclinée en actions en fonction des réalités des différents pays afin de faire de l'inspection du travail un véritable instrument au service du développement comme l'a toujours espéré le secteur privé.

Visite du Conseiller de la chambre de commerce du Luxembourg au Conseil National du Patronat Burkinabè



Le vendredi 10 juillet 2015, le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a reçu une délégation de l'Ambassade du Luxembourg au Burkina Faso.

Cette délégation conduite par le Chargé d'Affaires de l'Ambassade, Monsieur Georges TERNES et accompagné par le Conseiller de la Chambre de Commerce du Luxembourg, Monsieur Jean Claude VESQUE a été accueillie par le Président du CNPB, Monsieur Birahima NACOULMA qui avait à ses côtés le Responsable du Service Economique, Monsieur Wenceslas BANCE et le Chargé des Etudes et de la Planification, Monsieur Seydou TRAORE.

Dans son mot de bienvenue, Monsieur NACOULMA a remercié la délégation pour l'initiative de cette visite au Patronat qui traduit tout l'intérêt qu'elle accorde à l'organisation faîtière des employeurs du Burkina.

Après avoir remercié le Patronat Burkinabè pour l'accueil, le Chargé

d'Affaires de l'Ambassade a indiqué que le Luxembourg intervient au Burkina Faso depuis une dizaine d'années dans le cadre de la coopération et du dialogue public/privé.

Il a souligné que la visite s'inscrit dans le cadre de l'exploration des opportunités d'affaires au Burkina Faso et la possibilité de nouer un partenariat avec le secteur privé burkinabè.

Monsieur Jean Claude VESQUE a, quant à lui, précisé le rôle de la Chambre de Commerce.

Il a indiqué que sa visite vise à explorer les opportunités d'affaires au Burkina Faso afin de développer une stratégie de partenariat économique entre le secteur privé burkinabè et luxembourgeois.

Il a souligné que le Luxembourg est arrivé à diversifier son économie à travers le développement du secteur financier qui est l'un des plus dynamiques au monde et l'aéronautique où le pays possède la 5^{ème} plus gran-

de flotte au monde.

Reprenant la parole, le Président du Patronat burkinabè a salué les efforts de coopération du Luxembourg avec le Burkina dans les domaines de la formation professionnelle, la gestion des ressources naturelles et l'artisanat avec le village artisanal de Ouagadougou. Marquant la disponibilité du CNPB à soutenir le rapprochement des hommes d'affaires de Luxembourg et burkinabè, il a indiqué que les entreprises burkinabè manquent de financement et de compétences techniques. Aussi, il a souhaité que l'accent soit mis sur le système de joint-venture, un moyen de coopération entre des sociétés qui possèdent des compétences complémentaires.

En réponse à Monsieur NACOULMA, le Chargé d'Affaires de l'ambassade du Luxembourg a réaffirmé que son pays est très actif dans la formation professionnelle au Burkina et qu'il représente le chef de file des partenaires techniques et financiers intervenant dans ce domaine au Burkina.

Il a souhaité revenir au patronat discuter de la formation professionnelle car selon lui, les modules qui sont développées par les projets et programmes doivent correspondre aux attentes et besoins des chefs d'entreprises. Il a précisé que dans le cadre de la coopération bilatérale, son pays soutient les programmes de formation par alternance.

Monsieur le Président du CNPB a réitéré ses remerciements à la délégation tout en leur rassurant de la disponibilité du CNPB à approfondir la réflexion sur le projet et a insisté sur la nécessité de la création du système de joint-venture entre les entreprises luxembourgeoises et burkinabè.

Formation professionnelle : Le CFPR-Z met 600 techniciens sur le marché de l'emploi



Le Conseil National du Patronat Burkinabé a participé le mardi 28 juillet 2015, à la sortie officielle de 600 apprenants appartenant aux promotions de 2013 et de 2014 du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré (CFPR-Z).

La cérémonie a été présidée par le ministre de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi Monsieur Dembélé Salifou, et sous le parrainage du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, Monsieur René BAGORO.

Prononçant le mot de bienvenue, le représentant des apprenants du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré (CFPR-Z) a remercié les autorités burkinabé et taïwanaises pour avoir créé ce centre.

Il a indiqué qu'ils sont au nombre de 600 à avoir terminé leur formation au sein de ce centre qu'ils estiment être un espoir pour la jeunesse burkinabé en quête d'emploi. Ils appartiennent aux deuxième et troisième promotions du centre. Après 1 800 heures de formation dans plusieurs domaines techniques, ils sont désormais aptes à travailler dans des entreprises ou même à créer leur propre entreprise.

« Aujourd'hui, nous nous estimons qualifiés pour exercer notre métier dans les

entreprises » a-t-il déclaré.

Selon le directeur général du CFPR-Z, Monsieur Nelson CONGO, le taux de succès de la deuxième promotion est de 93,06% alors que celui de la troisième promotion est de 88,93%.

Le directeur général du centre a indiqué qu'au-delà de ces bons résultats, « l'arbre ne doit pas cacher la forêt ». Le Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré connaît quelques difficultés qui pourraient entraver son bon fonctionnement, au nombre desquelles, l'absence de plan de carrière des formateurs, les contenus des programmes qui attendent d'être validés et le manque de référence de programmes. Il y a également la question de maintenance des équipements, le manque d'allocation de bourses pour les stagiaires du centre.

Prononçant le discours d'ouverture, Monsieur DEMBELE a jugé satisfaisant ces résultats. Il a félicité ses filleuls pour le travail abattu au cours de cette année de

formation tout en leur prodiguant des conseils pour une intégration socio-professionnelle et économique réussie. « Ne soyez pas des abonnés aux solutions de facilité qui se terminent souvent dans le désespoir car quelques fois, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles », a déclaré le ministre. Il les a par ailleurs invités à mettre en cohérence leurs ambitions avec le contexte tout en faisant preuve de réalisme.

En réponse aux difficultés formulées par le Directeur Général, Monsieur le ministre de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi a indiqué que des concertations seront entreprises pour trouver des solutions avec l'appui du partenaire taïwanais.

Les meilleurs étudiants garçons et filles des deux promotions ont été récompensés. Ils ont reçu chacun une attestation et une somme de 50 000 FCFA.

Le Centre de formation professionnelle



de référence de Ziniaré a été créé en 2010 par le gouvernement avec l'appui de la coopération taïwanaise. Sa mission est, entre autres, d'améliorer l'employabilité des jeunes, de créer des opportunités d'emploi et d'auto-emploi.

La rencontre a pris fin avec la visite du Centre de formation professionnelle de référence de Ziniaré (CFPR-Z).

Consulter le site du CNPB: www.patronat.bf

Nouvelles conditions d'intervention de la garantie interbancaire : la SOFIGIB à la rencontre des entrepreneurs



Le jeudi 23 juillet 2015, s'est tenue au Conseil National du Patronat Burkinabé une rencontre d'information et d'échanges sur les nouvelles réformes de la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB).

Cette rencontre présidée par la Secrétaire Générale du CNPB, Madame Philomène YAMEOGO qui avait à ses côtés le Directeur Général de la SOFIGIB, Monsieur Philippe CONSIGUI a connu la participation d'une trentaine d'organisations professionnelles membres du CNPB.

Dans son mot de bienvenue, Madame la Secrétaire Générale du CNPB a remercié les participants pour leur présence puis a félicité la SOFIGIB pour les nouvelles réformes qui répondront mieux aux préoccupations de sa clientèle. La présentation des conditions d'interventions de la SOFIGIB a été assurée par son Directeur général.

De cette présentation on retient que la

politique générale de la SOFIGIB est de gérer des fonds de garantie en vue de la promotion et du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) au Burkina Faso en leur facilitant l'accès aux financements. Les interventions sont orientées vers tous les secteurs d'activités.

Pour prétendre au bénéfice de la garantie SOFIGIB, le montant du crédit sollicité doit être supérieur ou égal à trois millions (3 000 000) francs CFA. Un apport personnel d'au moins 15% du coût total du projet est demandé pour les crédits d'investissement. Depuis le 15 avril 2015, de nouvelles conditions de garantie plus avantageuses sont entrées en vigueur.

Ainsi, le quotient de la garantie peut aller à 70% maximum du montant du crédit sollicité au lieu de 50% comme par le passé. Toute chose qui permet de réduire d'avantage le risque que la banque supporte.

La durée maximale de garantie des crédits octroyés par les établissements prêteurs qui était de 5 ans est passée à

10 ans. Cette durée sera déterminée en fonction de l'objet du financement, la capacité de remboursement, la durée d'amortissement de l'investissement et du risque général.

Les coûts de la garantie ont également été revus à la baisse. Ainsi pour la garantie des crédits octroyés aux entreprises par les banques, le promoteur paye un droit d'entrée qui est de 1,25% « flat » du montant du crédit couvert par la garantie. Ce droit d'entrée est payable en totalité au plus tard au déblocage du crédit.

En plus du droit d'entrée, l'emprunteur paye des frais d'étude de dossiers qui représentent désormais 0,5% du montant du crédit sollicité au lieu de 0,75%.

Des frais de suivi sont également payés annuellement par l'emprunteur selon un barème forfaitaire en raison :

- 70 000 FCFA par an pour les dossiers inférieurs à 15 millions de FCFA ;
- 100 000 FCFA par an pour les dossiers compris entre 15 et 30 millions de FCFA ;
- 125 000 CFA par an pour les dossiers compris entre 30 et 50 millions de FCFA ;
- 150 000 CFA par an pour les dossiers compris entre 50 et 75 millions de FCFA ;
- 180 000 FCFA par an pour les dossiers supérieurs à 75 millions de FCFA

Ces informations ont permis aux participants de comprendre les modalités d'intervention de la SOFIGIB et surtout de percevoir les innovations qui y ont été introduites.

La présentation fort appréciée du DG de la SOFIGIB a suscité plusieurs questions d'éclaircissements et de demandes auxquelles le Directeur Général de la SOFIGIB a apporté des réponses.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble nous pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : +226 50 32 03 09 - Fax : +226 50 32 03 08
Email : cnpb@fasonet.bf - Site web : www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 03 09

Fax : (+226) 25 33 03 08

Courriel : cnpb@fasonet.bf

Site web : www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



Changement climatique : Le Burkina se prépare pour la COP-21



feuille de route.

Cette première réunion visait à expliquer aux membres du comité d'organisation leurs missions et à leur présenter la feuille de route. Dans son mot introductif, le conseiller technique du Ministre en charge de l'environnement qui présidait la rencontre a indiqué que le Conseil

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a organisé le vendredi 3 juillet 2015 dans une salle de réunion de la DGCOOP, la première réunion du comité d'organisation pour la mise en œuvre de la feuille de route de la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-21).

En effet, du 30 novembre au 11 décembre 2015 se tiendra à Paris, la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques au cours de laquelle un nouvel accord sur le climat sera négocié.

En prélude à cette rencontre mondiale, le Burkina Faso à l'instar des autres pays, prépare activement sa participation. Dans cette perspective, une feuille de route décrivant les activités préparatoires à mettre en œuvre, a été élaborée avec l'appui de partenaires techniques pour assurer une bonne participation du Burkina.

Le comité d'organisation au sein duquel le Patronat Burkinabè est représenté a pour mission de suivre la mise en œuvre de cette

des Ministres a donné des instructions pour que le Burkina Faso soit très bien représenté à cette conférence. Aussi, le ministère travaille à avoir une large participation de tous les acteurs.

Il a invité les différents départements ministériels et les structures non étatiques intéressés à participer à la COP-21, à commencer le plaidoyer auprès de leurs partenaires pour le financement de leur participation. Le Ministère de l'environnement de son côté est en train de faire le plaidoyer auprès du Ministère des finances pour voir dans quelle mesure, les participants burkinabè pourraient être accompagnés financièrement.

C'est une rencontre mondiale, aux enjeux importants qui s'annonce car cette conférence de Paris sera une occasion ultime pour parvenir à un accord sur le climat dont le but sera de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en remplacement du protocole de Kyoto. Il est attendu à Paris, la participation d'au moins 40 000 personnes.

La délégation du Burkina Faso sera conduite par le Président du Faso.